



AIDES FINANCIERES AUX ETUDIANTS 2011/2012

1) L'aide financière à l'enseignement supérieur

Elle est octroyée en une fois, pour toute l'année scolaire.

➤ Les critères d'octroi :

- poursuivre des études supérieures (post-bac)
- le foyer fiscal doit se trouver sur le territoire de la CCL
- plusieurs personnes d'une même famille peuvent la solliciter
- elle peut se cumuler avec d'autres aides
- en cas de redoublement, elle est reconduite une fois.

Les demandes doivent être déposées **avant le 31 mars 2012**.

Toute demande tardive sera étudiée par le Bureau de la communauté de communes en fonction des disponibilités budgétaires.

➤ Le calcul de l'aide :

Le montant est fonction du revenu brut global imposable (RBG).

Ce revenu brut est divisé par 12 puis par le nombre de personnes déclarées fiscalement et sert à déterminer un quotient familial.

L'octroi se fait en fonction de la grille suivante :

Quotient familial par personne et par mois (RBG / 12 / personnes au foyer)	Montant de l'aide financière
580	0 €
450 → 580	300 €
374 → 450	400 €
298 → 374	500 €
222 → 298	600 €
146 → 222	700 €
≤ 146	800 €

NB : Une somme forfaitaire de 500 € est attribuée aux étudiants qui font leur déclaration de revenus séparée.

2) L'aide financière pour stage obligatoire

➤ Les critères d'octroi :

Il devra s'agir :

- de stage obligatoire piloté et/ou validé par l'établissement scolaire.

L'attribution sera fonction :

- de la durée du stage à partir de 1 mois et plafonnée à 6 mois.

La demande est limitée à un stage par année scolaire.

➤ Le montant :

L'aide est calculée à partir de la grille d'octroi de l'aide financière précédente (cf. recto) sur les mêmes bases et selon la formule suivante :

Aide financière pour le stage = **25 %** de l'aide financière à l'enseignement supérieur octroyée **X** par le nombre de mois (durée stage 1 mois minimum - 6 mois maximum).

Cette aide est donc cumulable avec l'aide précédente.

3) La composition du dossier de demande

L'étudiant doit fournir les justificatifs suivants :

- un courrier de demande faisant état du cursus universitaire et de la composition de famille (si l'étudiant est rattaché au foyer fiscal de ses parents),
- un certificat de scolarité pour l'année 2011-2012,
- la copie de l'avis d'imposition 2011 (revenus 2010) sur lequel il est déclaré,
- un Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'étudiant.

Pour la demande d'aide financière pour participation aux frais de stage, l'étudiant doit également produire :

- une copie de la convention de stage dûment signée par les différentes parties.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Laurent REVERSAT
Chargé de mission Enfance-Enseignement
Tél : 05.59.60.03.46
Courriel : l-reversat@cc-lacq.fr